**FORMULAIRE DE CANDIDATURE**

1. Identité du candidat



*Remplissez et cochez les cases correspondantes en cliquant ci-dessous*

TITRE

PRéNOM NOM

RUE + NO

NPA LOCALITE

NO DE TELEPHONE NO DE PORTABLE

COURRIEL

1. **Votre souhait de Service régional (cumulatif)**

[Service régional Courrendlin – Val Terbi](http://www.fasd.ch/CMS/default.asp?ID=158" \o "Liste des communes desservies)

[Service régional Delémont et environs](http://www.fasd.ch/CMS/default.asp?ID=159)

[Service régional Haut de la Vallée](http://www.fasd.ch/CMS/default.asp?ID=160)

[Service régional des Franches-Montagnes](http://www.fasd.ch/CMS/default.asp?ID=164)

[Service régional Ajoie-Centre](http://www.fasd.ch/CMS/default.asp?ID=165)

[Service régional Ajoie-Ouest](http://www.fasd.ch/CMS/default.asp?ID=166" \o "Liste des communes desservies)

[Service régional Trois Rivières](http://www.fasd.ch/CMS/default.asp?ID=167)

1. **Avez-vous déjà travaillé dans notre entreprise ?** NON
2. **Votre souhait de taux d’activité**

Tous les taux

1. **Veuillez spécifier votre formation acquise**

*Cliquez dans le champ ci-dessous pour accéder au menu déroulant*

**Choisissez un élément**

**Pour les titres infirmiers, numéro d’enregistrement NAREG**

1. **Principales spécialisations obtenues**

**Vos spécialisations ici**

Votre dossier de candidature doit nous parvenir par écrit à l’adresse : Fondation pour l’Aide et les Soins à domicile - Direction des Ressources Humaines – Nicole Ventura-Montavon - Rue des Moulins 21 - 2800 Delémont. Il doit comprendre votre lettre de motivation, votre curriculum vitae et les copies de vos titres et certificats de travail. Pour les titres étrangers, il est impératif de nous transmettre le document de reconnaissance de votre diplôme par la Croix-Rouge Suisse ou le SEFRI.

Après avoir réceptionné l’ensemble de vos documents, nous les conserverons afin de vous contacter, dès qu’une opportunité se présentera en regard de vos compétences. Merci de nous annonce tout changement ou le retrait de votre candidature.

Imprimé le 30 juin 2016.